



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.4, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESSA, Mme Odile FAIVRE-PETTITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morré : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESSA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001808

Rapport n°3.1 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activité 2011 et participation financière du Grand Besançon

Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activité 2011 et participation financière du Grand Besançon

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2012 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 12 000 €

Résumé :

Le présent rapport fait état des activités 2011 de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) sur le territoire du Grand Besançon. Il est proposé de se prononcer sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2011 de l'ADIE.

I. L'ADIE : présentation générale

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005, aide des personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. Elle a été créée en 1989 par Maria NOWAK en adaptant à la France le principe du microcrédit. En 2012, Catherine BARBAROUX a succédé à Maria NOWAK à la présidence de cette association.

L'ADIE aide toute personne, même celle déjà en poste, ayant un projet de création d'entreprise jugé viable et dont la situation ne permet pas de bénéficier d'un prêt classique.

II. L'ADIE sur le Grand Besançon

A/ Dispositif

Implantée dans des bureaux fonctionnels au Centre Saint-Pierre, l'ADIE reçoit également les porteurs de projet, sur rendez-vous, au sein des locaux occupés par la mission Zone Franche Urbaine au 4 rue du Luxembourg. De plus, des locaux d'accueil peuvent être mis à disposition de l'ADIE chez Gadjé (Association des gens du voyage).

B/ Partenaires bancaires de l'ADIE

L'ADIE a pu convaincre des banquiers de la pertinence du microcrédit et les associer à son action. Ainsi, en Franche-Comté, le conventionnement entre l'ADIE et ses partenaires bancaires (Caisse d'Epargne et Banque Populaire) permet aux personnes financées par l'ADIE de bénéficier de conditions intéressantes à l'ouverture de leur compte bancaire. Parallèlement des actions ponctuelles sont menées sur le territoire du Grand Besançon.

Les besoins en crédit sont donc entièrement couverts par les banques partenaires.

C/ Le réseau de partenaires de l'ADIE

Cette activité s'est développée grâce à l'intégration rapide de ce nouvel outil au réseau Synergie 25 dès 2002. Les partenaires du réseau Synergie 25 (Développement 25, Cré Entreprendre Initiative, IEN, Boutique de gestion, Coopilote, Bureau ZFU) orientent vers l'ADIE les porteurs de projet concernés.

III. Soutien du Grand Besançon

Le soutien partenarial entre l'ADIE et le Grand Besançon a été mis en place en 2005. Par délibération en date du 31 mars 2011, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur le renouvellement de la convention cadre pour la période 2011-2013.

Sur la base de la demande formulée par l'ADIE au 1^{er} octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la convention cadre signée en 2011 stipule que le Grand Besançon versera à l'ADIE une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an (15 projets).

IV. Activités 2011

A/ Résultats quantitatifs sur le Grand Besançon

1. Accueil

152 personnes ont pris contact cette année 2011 avec l'ADIE sur la seule Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ce qui représente 68 % des contacts sur le Doubs.

2. Financements

L'ADIE octroie des microcrédits permettant aux porteurs de projet de démarrer leur activité et le cas échéant, et seulement en complément d'un microcrédit, un prêt d'honneur.

En 2011, 23 personnes ont bénéficié sur le Grand Besançon d'un microcrédit, contre 30 en 2010. En raison de la conjoncture économique, l'ADIE a fait preuve d'une certaine prudence pour l'octroi de ses financements.

Pour 2011, ses financements portent sur 92 530 € représentant 24 emplois (pour 2010, ses financements portaient sur 93 600 € au bénéfice de 30 projets représentant 42 emplois). L'ADIE dépasse en 2011 les objectifs fixés par la convention (15 projets).

A noter que dans le cadre de la réforme des aides d'Etat à la création d'entreprise et de la mise en place du nouveau dispositif NACRE (dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) effectif au 1^{er} janvier 2009, l'ADIE, labellisée sur les trois phases (aide au montage, structuration financière, aide au développement), a octroyé, en 2011, 5 prêts d'honneur Nacre.

B/ Résultats qualitatifs sur le Grand Besançon

1. Répartition géographique

87 % des personnes financées habitent Besançon même et 30 % des personnes financées sont issues d'un quartier reconnu au titre de la Politique de la Ville.

2. Les secteurs d'activité et le nombre d'emplois créés

Les secteurs d'activité les plus représentés restent le commerce pour 65 %, les services pour 23 %, tandis que les secteurs Art & Culture, Artisanat et Restauration représente chacun une part de 4 %.

3. Taux d'impayé

Le taux d'impayé de la génération 2011 au 31 décembre 2011 était de 8 % (7 % en 2010).

Des actions concrètes ont été menées en 2011, notamment sur la prévention du risque en accompagnant les personnes financées dès les premiers pas de la création et avec un suivi régulier des problématiques à travailler.

4. Taux de pérennité

L'ADIE a réalisé, sur le plan national, une étude d'impact de son action. Il en ressort :

- un taux d'insertion à 3 ans de 79 %,
- un taux de pérennité à 2 ans de 66 %,
- un taux de pérennité à 3 ans de 59 %.

C/ Le microcrédit personnel (hors convention)

Depuis septembre 2009, l'ADIE Franche-Comté teste le microcrédit pour l'emploi, s'adressant à un public proche de l'emploi ou travailleur précaire exclu du système bancaire. Depuis son lancement, plus de 120 personnes ont bénéficié de cet outil permettant notamment l'acquisition et l'entretien d'un véhicule, le financement du permis de conduire, la garde d'enfant ou encore le financement d'un déménagement...

Ce financement est mobilisable très rapidement. Il est complémentaire des outils existant en matière de mobilité comme l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi).

En 2011, 34 personnes ont bénéficié sur le Grand Besançon d'un microcrédit pour l'emploi. Le montant total prêté est de 76 570 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, au regard de l'activité de l'ADIE pour l'année 2011, accorde une participation financière aux actions 2011 de l'ADIE, pour un montant total 12 000 €, conformément à la convention cadre 2011-2013.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIL. 2012